

Deux parcs marins en débat public



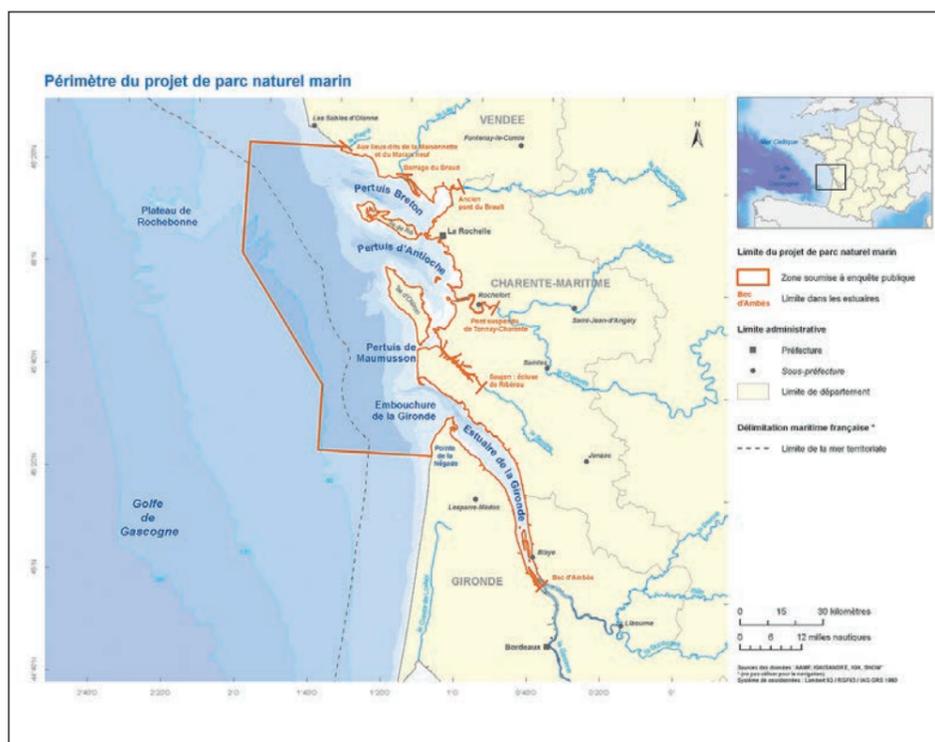
Jérôme
Bignon

Président
de l'Agence
des aires marines
protégées.

“ Au-delà
des intérêts
particuliers ”

Deux projets de parcs naturels marins vont être soumis à enquête publique cet été : en Manche, à l'ouvert des trois estuaires de la plaine maritime picarde, et en Atlantique, sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis de Charente et de Vendée. Deux espaces marins sur lesquels des études ont confirmé la richesse des écosystèmes, l'intensité des enjeux et l'extrême variété des usages par les hommes. Les concertations menées ont dépassé la simple défense des intérêts particuliers : elles ont permis de révéler des savoirs et montré l'intérêt de les croiser. La richesse des débats a contribué à mieux construire les projets. Les ultimes négociations ont eu lieu sur les périmètres, les orientations et la composition des deux conseils de gestion, à l'issue desquelles les préfets ont arrêté les projets. Protection de la nature, exigence par rapport aux pollutions venant de la terre, développement des activités qui valorisent le patrimoine naturel, connaissance et culture, sont des axes communs aux deux projets, dans le droit fil des trois piliers d'un parc naturel marin : connaissance, protection, développement. Faire aboutir ces deux projets constitue une nouvelle étape de la mise en valeur de l'espace marin français et traduit très concrètement les objectifs de gestion intégrée, de participation et de protection décidés lors du Grenelle de la mer.

L'un concerne l'estuaire de la Gironde et les Pertuis de Charente et de Vendée, le second, l'ouvert des estuaires picards.



Le périmètre proposé dans l'estuaire de la Gironde et sur les pertuis est limitrophe des côtes de trois départements : la Charente-Maritime, la Gironde et la Vendée.

« La création d'aires marines protégées se poursuit à un rythme soutenu » se réjouit Pierre Leca, le directeur-adjoint de l'Agence des aires marines protégées. Après le Parc naturel marin d'Iroise et celui de Mayotte, la création de celui du golfe du Lion est attendue sous peu. La concertation est bien avancée autour du projet de parc du bassin d'Arcachon, et autour de celui du golfe normand-breton. Une analyse stratégique régionale, destinée à identifier les outils de gestion à déployer, est en cours en Corse. Deux de ces analyses, déjà conduites en Bretagne Sud et en Martinique, ont identifié deux autres projets de parc possibles. « La création de dix parcs naturels marins à l'horizon 2012 est à portée de main », précise Pierre Leca. « Il ne s'agit pas de faire du chiffre, ajoute-t-il, mais de mettre en place un réseau cohérent d'aires marines protégées qui tienne compte des connectivités écologiques. »

La fonctionnalité des écosystèmes est un enjeu commun à tous les projets de parcs marins. Celui de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis de Charente et de Vendée ne fait pas exception. « Le périmètre proposé est limitrophe des côtes de trois départements : la Charente-Maritime, la Gironde et la Vendée. Au départ, les habitants de l'estuaire de la Gironde ne voyaient pas forcément ce qu'ils avaient à partager avec ceux du sud de la Vendée. Mais

Partout, la côte basse favorise l'ostréiculture, la pêche, la plaisance. « Bien qu'une très grande diversité d'activités économiques et de loisirs soit pratiquée dans le secteur, on les retrouve toutes d'un bout à l'autre du périmètre proposé », explique François Colas. Compte-tenu de la présence de trois départements et d'usagers multiples, l'effectif du conseil de gestion proposé à la consultation publique est un bon compromis. « Cinquante-sept membres, cela permet une bonne représentativité des parties prenantes, tout en restant opérationnel pour la prise de décision », poursuit François Colas.

Les orientations de gestion du projet s'articulent autour d'enjeux communs : améliorer et partager la connaissance des milieux marins ; diffuser la passion de la mer auprès du plus grand nombre ; développer les activités de pêche professionnelle, y compris l'aquaculture et la conchyliculture, dans le respect des écosystèmes ; promouvoir les activités maritimes durables (qu'elles soient professionnelles - notamment dans les ports et dans les estuaires - ou de loisirs) ; préserver la qualité des eaux ou encore préserver ou restaurer les milieux et les fonctionnalités écologiques... Bref, tout un programme, à consulter du 22 août au 22 septembre dans les 117 communes du littoral concernées par l'enquête publique.

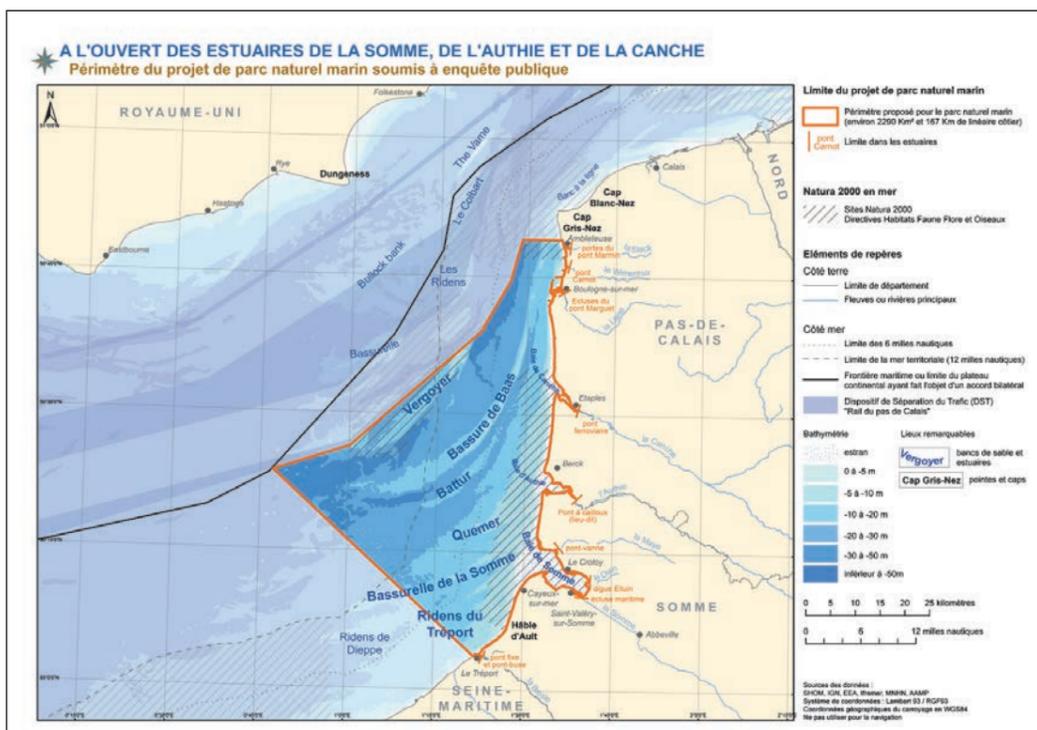
ou fil des réunions, les nombreuses problématiques communes à toute la zone d'étude ont été mises en valeur, explique François Colas, chef de la mission d'étude du projet. Cela démontre la cohérence écologique du projet de parc. »

Le périmètre proposé, et soumis à l'enquête publique coordonnée par Béatrice Abollivier, préfet de Charente-Maritime, couvre, du sud au nord, l'estuaire de la Gironde et tous les pertuis. Le fleuve, dont le panache est dévié vers le nord par les courants dominants, fertilise ces zones de hauts-fonds jusqu'aux confins de la Vendée.

Cohérence écologique

Un parc entre Manche et mer du Nord

Le projet de parc naturel marin à l'ouvert des trois estuaires picards sera soumis à enquête publique dans 42 mairies du littoral, du 16 août au 16 septembre. La consultation est coordonnée par la préfecture de la Somme.



D'une surface de 2290 km², ce projet de parc assure une continuité dans la protection du détroit du pas de Calais, des estuaires et du littoral.

« Du sud de la baie de Somme ou Cap Blanc-Nez, la mer paraît uniforme, vue du rivage, explique Marie-Dominique Monbrun, chef de la mission pour la création d'un parc naturel marin à l'ouvert des estuaires de la Somme, de l'Authie et de la Canche. « Mais en réalité, le milieu marin est très varié et recèle des reliefs sous-marins originoux. De leur bonne santé dépend la richesse biologique du secteur et, finalement, celle de la

plupart des usages socio-économiques de la mer, y compris la vie de grands centres économiques comme Boulogne-sur-Mer, premier port de pêche français. »

Milieus variés

Le périmètre du projet comprend les estuaires de la Somme, de l'Authie et de la Canche. Encore bien préservés, ils jouent un rôle majeur, notamment de nourricerie pour les espèces marines et d'escale pour les animaux migrateurs. Il inclut

également quatre autres estuaires, parfois en moins bon état écologique, influençant aussi la qualité des eaux marines. Le « fleuve marin côtier », dérive littorale alimentée par les apports d'eau douce, est particulièrement productif, et à ce titre il est pris en compte dans le périmètre du projet. « L'ensemble des dunes mobiles sous-marines, jusqu'à la limite du rail de circulation des navires, fait partie du périmètre proposé. Ce sont des composantes originales essentielles du paysage marin du pas de Calais », ajoute Marie-Dominique Monbrun. Rares sont les habitants de la région qui connaissent l'existence de ces reliefs sous-marins. Ils constituent pourtant des îlots de biodiversité, maillons essentiels pour le patrimoine naturel et les productions marines, dans un des détroits les plus fréquentés au monde.

« Le périmètre du parc forme un ensemble cohérent du point de vue écologique, et permet d'associer, dans son conseil de gestion, tous les acteurs du milieu marin »,

analyse Christian Manable, président du Conseil général de la Somme. « Par exemple, il s'étend suffisamment ou large pour inclure des sites pressentis pour l'établissement futur de parcs éoliens ainsi que des bancs sableux susceptibles de faire l'objet d'extraction de sédiment. Cela permettra débats et concertation entre toutes les parties concernées. »

Ce conseil de gestion devra œuvrer dans le sens des orientations proposées :

Reliefs méconnus

améliorer la connaissance de l'état du milieu marin et des activités humaines et participer à sa transmission ; protéger les écosystèmes et le patrimoine naturel ; contribuer à l'évaluation et à l'amélioration de l'état écologique des eaux marines ; faciliter la gestion coordonnée des espaces protégés, marins ou contigus à la mer ; soutenir les activités exploitant durablement les ressources marines ; approfondir la connaissance du patrimoine culturel marin et, enfin, coopérer avec les pays voisins pour la protection du milieu marin. De quoi remettre la mer à l'honneur dans une région où, séparée de la terre par d'immenses estrans, elle apparaît encore bien mystérieuse aux yeux des habitants du littoral et des usagers.

Le dossier soumis à enquête publique est en ligne :

www.aires-marines.fr/estuaires-picards.html

“ Il est essentiel que chacun s'exprime ”



Michel Delpuech,

Préfet de région Picardie, préfet de la Somme, préfet coordonnateur de la consultation publique.

Quels sont les enjeux identifiés dans l'espace du futur parc naturel marin ?

La création du parc naturel marin poursuit deux objectifs : approfondir la connaissance de cet écosystème complexe qu'est le détroit, à l'ouvert de sept estuaires et à l'interface de deux mers, et le protéger aussi, en prenant en compte l'évolution naturelle des habitats, souvent accentuée ou accélérée par l'action de l'homme, ainsi que la très grande diversité d'usagers du milieu marin.

Quelle est l'ambition du projet retenu ?

Le parc marin se veut un outil de gestion adapté au milieu maritime, qui répond au besoin vital pour tous les usagers de la mer de concilier la protection de la biodiversité et le développement durable de leurs activités.

Que peut-on attendre des procédures d'enquête et de consultation publique dont vous êtes le coordonnateur ?

L'enquête publique, qui aura lieu du 16 août au 16 septembre,

permet d'associer au projet les habitants permanents du littoral et les résidents saisonniers. Elle leur permettra aussi de mieux connaître le milieu marin dans un secteur ou, dans l'esprit du public, « la mer » se limite bien souvent à la bande côtière. En parallèle, une consultation des structures directement intéressées par le projet sera organisée, du 16 août au 16 octobre. Elle permettra à ces dernières de se prononcer définitivement sur les choix proposés. Il est essentiel que chacun s'exprime !

Inventaires marins sans précédent

En mars 2010 a débuté un ambitieux programme visant à réaliser l'inventaire biologique et l'analyse écologique des habitats marins patrimoniaux des eaux territoriales de Métropole.

« Quarante pour cent des fonds marins, dans la limite des douze milles nautiques, seront passés au crible », explique Alain Pibot, chargé de mission « Acquisition de connaissances » à l'Agence des aires marines protégées.

Cette surface correspond principalement aux zones « Natura 2000 », classées au titre de la Directive européenne « habitat-faune-flore », mais s'étend également aux périmètres de projets de parcs naturels marins à l'étude, ou aux extensions marines envisagées de parcs nationaux. Sur l'ensemble de la surface étudiée, l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) est également mis en œuvre.

Placé sous la responsabilité scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, le programme s'appuie sur un proto-

cole unique, élaboré avec l'appui d'un conseil réunissant les spécialistes issus des conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel. Il met en œuvre les techniques les plus modernes de prospection : télémétrie sous-marine, plongée assistée, utilisation de robots sous-marins, imagerie satellite. L'Agence, maître d'ouvrage du programme, mobilise un budget de sept millions d'euros.

« Les premiers résultats sont très intéressants », s'enthousiasme Alain Pibot. Des biocénoses très riches et peu dégradées ont, par exemple, été découvertes sur les riddens (hauts-fonds) du pas de Calais, protégées en quelque sorte par « l'autoroute maritime » qui passe vingt mètres au dessus. Les herbiers profonds de Méditerranée ou les roches de Rochebonne, au large d'Oléron, ont également révélé leurs richesses. On y trouve, en effet, des communautés uniques d'éponges, au confluent des influences méridionales et celtiques.

Protocole inédit

Cet été, un programme complémentaire dressera l'état initial des mammifères marins et du patrimoine ornithologique. Là encore, l'objectif principal est la définition de périmètres pertinents de sites Natura 2000 et leur gestion éclairée. Toutefois, la couverture globale servira l'ensemble des questions relatives à l'évaluation et à la gestion du domaine marin, en particulier celles qui touchent à la Directive

cadre sur le milieu marin. Ce programme de cinq millions d'euros comprendra notamment des campagnes d'observations aériennes. Elles seront complétées par la pose de balises électroniques sur des puffins yelkouan et cendrés en Méditerranée et sur des puffins des Anglais en Bretagne. L'année prochaine, un réseau d'hydrophones pour la détection acoustique des marsouins communs sera également déployé. Les résultats de ces inventaires entrent donc pleinement dans la stratégie de la gestion des AMP existantes ou en projet.

20 000 yeux sous les mers



Faire en sorte que les observations soient utiles et utilisées, c'est l'un des principes des sciences participatives. De très nombreuses initiatives sur les fonds marins existent dans le domaine de la plongée sous-marine. Pour s'y retrouver, l'Agence a initié le programme 20 000 yeux sous les mers, dont l'un des volets est de développer un portail permettant d'inventorier toutes les démarches d'observation subaquatiques existantes. Et s'il en manque, il suffit de renseigner un formulaire en ligne.

www.observeurs-plongee.fr

Mayotte : la pêche à l'honneur

En juin, les premières Journées du Parc naturel marin de Mayotte ont été consacrées à l'avenir de la pêche.

Une centaine de personnes avaient fait le déplacement pour assister à ces trois jours d'information, d'échanges et de réflexion organisés en partenariat avec la Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture en mer (Capam). « A Mayotte, 60 % de la population a moins de 20 ans. Or la pêche est un des principaux débouchés pour ces jeunes. Ces journées s'inscri-

vent donc dans une préoccupation essentielle pour le devenir du lagon : anticiper l'avenir de cette activité », insiste Régis Masséaux, président du syndicat maritime des pêcheurs professionnels mahorais, et vice-président du conseil de gestion du Parc.

Les participants ont pu s'exprimer lors d'ateliers sur des thèmes divers : pêche artisanale côtière, flottilles et techniques, pêche hauturière, statut des pêcheurs traditionnels... La nécessité de mieux connaître l'état de la ressource, l'effort de pêche et les captures a été soulignée.

Les pêcheurs ont manifesté leur volonté de faire évoluer leurs pratiques et techniques de pêche, pour gérer au mieux la ressource afin de garantir sa pérennité. Les questions de partage de la ressource entre les différents types de pêche ont été vivement débattues, avec une volonté marquée de voir Mayotte bénéficier de retombées économiques de

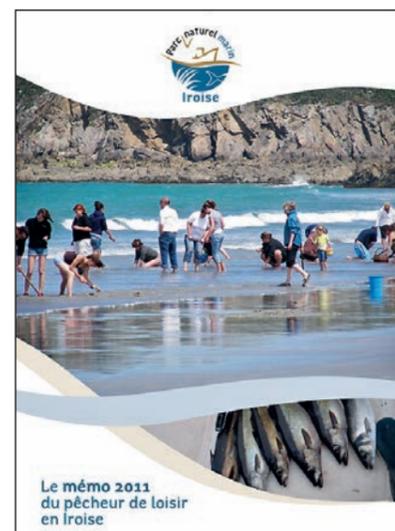
la pêche au thon dans ses eaux. « Un dialogue ou pu s'instaurer, et le projet des armements de pêche hauturière renforcent leur présence dans les ports de Mayotte, avec des emplois à la clé pour les Mahorais, a donné satisfaction », explique Johanna Herfaut, chargée de mission « pêche et aquaculture » au Parc marin.

Parmi les revendications des pêcheurs de Mayotte, figure aussi une meilleure organisation de la filière. « Ils sont porteurs d'une forte demande sociale, reprend la chargée de mission, avec, notamment, un alignement de leurs droits sur ceux de leurs collègues de Métropole. »

Demande sociale

« Aujourd'hui, argumente Régis Masséaux, notre profession n'est pas pleinement reconnue. Aucun statut ne permet de distinguer véritablement pêcheurs professionnels, plaisanciers, voire clandestins ! Comment, dans ce cas, parler de gestion durable de la ressource ? » Ces préoccupations ne resteront pas lettre morte : les restitutions de ces trois jours vont servir de base au conseil de gestion du Parc pour l'élaboration du volet « pêche » de son plan de gestion.

Pour le pêcheur de loisir



L'équipe du Parc naturel marin d'Iroise propose un petit guide pratique de 12 pages destiné à informer et à conseiller les pêcheurs de loisir. Objectifs : favoriser des pratiques respectueuses du milieu marin et préserver les ressources. Ce livret pédagogique revient notamment sur les tailles minimales de captures, la réglementation en vigueur, les techniques de pêche à privilégier... Ce mémo, ainsi qu'une affiche et une règlement pour le pêcheur à pied, sont disponibles dans les offices de tourisme et via les associations de plaisanciers. Et également en ligne sur : www.parc-marin-iroise.gouv.fr



Le parc soutient le développement durable de la pêche à la palangre.

Nouvelles AMP pour plus de clarté

Depuis l'arrêté du 6 juillet dernier, de nouvelles catégories d'AMP ont été déclarées.

Jusqu'ici, la loi française reconnaissait six catégories d'aires marines protégées : les parcs naturels marins, les sites Natura 2000, les parties marines des réserves nationales et des parcs nationaux, le domaine public maritime affecté au Conservatoire du littoral, et les arrêtés de protection de biotope. En élargissant la reconnaissance en droit français de dispositifs de protection du milieu marin, l'arrêté du 6 juillet dernier favorise la cohérence de la gestion des milieux aux différentes échelles. « Il fallait corriger le décalage entre ce que nous déclarions être protégé ou niveau international et ce que nous définissions en tant qu'AMP ou plan national », explique Olivier Laroussinie, directeur de l'Agence. Il s'agit en effet, pour la plupart, d'espaces marins protégés au titre de plusieurs conventions internationales et régionales : zones classées sur la liste des zones humides d'importance internationale (Ramsar, 1971), du patrimoine mondial de l'Unesco (Paris, 1972), des réserves de biosphère (Séville, 1995), zones de protection d'écosystèmes en Méditerranée (Barcelone, 1976), en Atlantique du Nord-Est (OSPAR, 1998), dans les Caraïbes (Carthagena, 2000), en Afrique de l'ouest (Nairobi, 1985), traité de l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement (Madrid, 1991). A l'échelle nationale, les parties marines des réserves nationales de chasse

constituent aussi une nouvelle catégorie d'AMP. « Ce changement juridique ne modifie pas les modes de gestion en place, mais apporte plus de clarté dans nos engagements internationaux. Il légitime aussi l'intervention de l'Agence des aires marines protégées pour la gestion de ces espaces ou au profit de leurs gestionnaires », précise le directeur de l'Agence. Cela concerne, par exemple, Pelagos, en Méditerranée, désigné comme aire spécialement protégée d'intérêt méditerranéen. Cela peut aussi concerner les espaces de haute-mer déclarés comme aires marines protégées.



© Oceamm

Pelagos, sanctuaire de mammifères marins, est ainsi reconnu par la loi française, au titre des aires spécialement protégées d'intérêt méditerranéen.

Calanques : bientôt l'enquête publique

Après quelque 500 heures de débats, le projet de parc national est sur le point d'être finalisé.

Avec un cœur de parc de 51300 hectares, dont 80 % en mer, aux portes de Marseille, dans une zone largement fréquentée par une population de culture maritime très ancienne, le Parc national des Calanques représente un défi de taille. « La forme juridique « parc national », plus contraignante que celle des parcs naturels marins, peut faire peur aux usagers », admet Benjamin Durand, directeur-adjoint du Groupement d'intérêt public des Calanques. Le processus de concertation suit donc son cours depuis 2009, mené par cette structure chargée de conduire le projet de parc national. « Nous avons organisé plus de 200 réunions avec les présidents de toutes les fédérations de sports

de nature, les organismes représentatifs des propriétaires, des habitants et des professionnels », résume-t-il. Enfin, le 21 juin dernier, lors de l'assemblée générale du GIP, la dernière version du projet de charte et de réglementation du parc national a été adoptée. « C'est ce projet, moyennant quelques petites modifications, qui sera proposé à enquête publique courant novembre », précise Benjamin Durand.

A terre comme sous la surface, le futur parc national recèle un patrimoine culturel, paysager et écologique exceptionnel. A titre d'exemple, le « cœur marin » rassemblerait tous les habitats côtiers de Méditerranée, des trottoirs à lithophyllum aux herbiers de Posidonie. Il inclut aussi le canyon de Cassidaigne, dont la campagne d'exploration des têtes de canyons menée par l'Agence des aires marines protégées a confirmé qu'il était l'un des deux plus riches de Méditerranée. « Le cœur de parc est très vaste, et s'étend à environ dix milles ou large des côtes, ce qui nous permet d'avoir une ambition de protection des cédocés, très abondants dans le secteur, et des oiseaux marins, qui y nichent, notamment les puffins. Son intérêt explique d'ailleurs que plus de la moitié de l'espace marin est classé en zone Natura 2000 ». Objectif de la future charte du parc national : préserver le patrimoine culturel et maritime des lieux, mais aussi leur beauté, leur richesse biologique et leur quiétude, pour qu'ils ne soient pas victimes de leur succès. Et que l'enchantement dure...

www.gipcalanques.fr



© Olivier Blanchimant

Un projet de parc national essentiellement marin.

* Terre Sauvage spécial outre-mer



Dans le cadre de l'Année des Outre-mer, ce hors série de Terre Sauvage est entièrement consacré au milieu marin et aux enjeux de protection dans les espaces ultramarins. A travers des photos éblouissantes et des reportages sur le terrain, ce numéro spécial part à la rencontre des acteurs connus ou anonymes qui s'impliquent dans la protection de la biodiversité exceptionnelle de l'outre-mer français.

En partenariat avec l'Agence des aires marines protégées, le Conservatoire du littoral, l'Ifremer et la LPO.

* Pêches scientifiques en Iroise



© F. Quéau / Agence des aires marines protégées

Chaque mois, le Parc naturel marin d'Iroise organise des pêches scientifiques en baie de Douarnenez. Ces pêches expérimentales à pied et au chalut sont réalisées en partenariat avec l'Institut universitaire européen de la mer. Objectifs : démontrer le rôle de nourricerie pour les poissons plats (sole, turbot...), évaluer le peuplement des bords de mer et les incidences éventuelles des algues vertes. Les prochaines pêches auront lieu les 16, 17 et 18 août sur les plages de Kerloc'h, de Kervel et de l'Aber. Une occasion pour les populations locales ou estivales de découvrir le milieu marin et les actions du Parc.

Directeur de la publication : Olivier Laroussinie
Rédactrice en chef : Agnès Poirat
Secrétaire de rédaction : Marie Lescroart
Ont participé à ce numéro : Julie Gourves, Pierre Leca, Fabienne Quéau, Sandrine Quintin

Agence des aires marines protégées : 16, quai de la Douane
BP 42932 / 29 229 Brest cedex 2 - Tél. 02 98 33 87 67

www.aires-marines.fr